

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019**

**A 20 H 30**

### **COMPTE RENDU**

**Etaient présents** : Mrs, Mmes Françoise CLEMENT, Sébastien RATHIER, Jacques DUGENETET, Sigismond ROZANSKI, Laure GARRIVIER, Germaine BONNEFOND, Pierre VALLENSANT, Françoise DOITRAND.

**Etaient absents** : Mme Annie SIMONIN – Mr Joël FOLGUERAL

**Secrétaire de séance** : Mme Laure GARRIVIER

#### **I – ASSAINISSEMENT :**

Pour rappel, en l'absence de décision des conseils municipaux avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Si au moins 25% des communes de la CCVAI, représentant au minimum 25% des habitants, délibèrent contre ce transfert, celui-ci n'aura pas lieu et sera reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026 au plus tard.

La version financière du transfert ainsi que des simulations de transfert proposées par le BET ESPELIA sont présentées aux membres du conseil municipal.

Après étude de ces documents, les membres du conseil municipal délibèrent et décident à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence assainissement à la CCVAI.

#### **II – FINANCES :**

La candidature de la mairie à la 25<sup>ème</sup> édition du concours « Les Rubans du Patrimoine » n'a pas été retenue.

Pas de DSIL pour le projet de réhabilitation de la Place du Village.

Souscription Volontaire pour la réhabilitation des enduits de l'église : le nouveau dépliant peut être distribué.

Une maison est proposée à la vente auprès de la mairie pour un montant de 55 000€. Les membres du conseil municipal à l'unanimité refusent cet achat au prix requis.

#### **III - PROJET ABORDS DE LA CHAPELLE, EXTENSION DU CIMETIERE ET CREATION D'UN ESPACE DE LOISIRS :**

Le relevé topographique a été réalisé par l'entreprise Padel.

Le BET F2i doit nous proposer diverses simulations début juillet. Il doit également se renseigner sur l'obligation ou non d'une étude de sol en vue de l'extension du cimetière.

Les vendeurs potentiels des parcelles de terrains concernées par le projet seront contactés par écrit.

#### **IV – INFORMATIONS OFFICIELLES :**

- Au sujet du plomb : Notre commune est concernée par la création d'un SIS (ou Secteur d'Information sur les Sols). Les SIS ont pour objectif d'informer le public et les usagers, en s'intégrant dans le dispositif général information acquéreurs locataires, de clarifier la responsabilité des acteurs de la reconversion des sites pollués en imposant des normes de réhabilitation.

Le Directeur Départemental de la Protection des Populations procède donc à la consultation du public (sur le site internet de la préfecture du 29 mai au 27 juin 2019).

Au terme de la procédure, le préfet arrêtera les secteurs d'information sur les sols.

- CCVAI : accord local :

Dans le Droit commun, le conseil communautaire de la CCVAI, pour la prochaine mandature comportera 24 sièges : St Germain Laval : 8, Saint Martin la Sauveté : 4, Vézelin sur Loire : 3, les autres communes : 1.

Dans le cadre d'un accord local, les conseils municipaux peuvent se prononcer en faveur d'un « accord local » et disposer de +25% de représentants, c'est-à-dire 29 représentants : St Germain Laval : 8, Saint Martin la Sauveté : 4, Vézelin sur Loire : 3, Bully, Saint Georges de Baroille, Pommiers, Souternon, Grézolles, Saint Julien d'Oddes : 2 et Nollieux, Luré : 1

Les membres du conseil municipal délibèrent et votent à l'unanimité en faveur de cet accord local.

- Ecole : Le compte-rendu du dernier Conseil d'Ecole est disponible en mairie.

Le directeur, Monsieur Jean-Philippe LAFFONT a été présenté aux enseignants.

Des travaux sont à prévoir : les bureaux de CP seront ramenés de Souternon à Grézolles (CP à Grézolles en septembre 2019)

Une organisation à prévoir pour l'arrosage des fleurs.

- Le recensement de la population sera organisé sur Grézolles début 2020. Le coordonnateur, nommé par arrêté municipal est Monsieur Sébastien Rathier.

- Appartements communaux : Dans le bâtiment situé 66 rue de la Cure, le F4 a été libéré par Monsieur Philippe CLEMENT le 9 juin 2019. Il est loué à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019 à Monsieur Sébastien ETAIX et à Mademoiselle Laura PION.

Le F1bis droite sera libéré par Monsieur Sébastien ETAIX d'ici fin juin 2019. Il est loué dès début juillet 2019 à Monsieur Jorys MEMBRE.

#### **V – QUESTIONS DIVERSES :**

. Emmaüs : prochaine collecte sur la commune le vendredi 28 juin de 9h30 à 12h.

. SIEL : des sites potentiels sont recherchés pour des projets photovoltaïques.

. Fauchage des « banquettes » : l'entreprise Marcon sera contactée.

. Fête de la musique : le nouveau barman organise quelques activités pour enfants et adultes le 21 juin 2019.

. Journée du Patrimoine le 22 septembre 2019.

. Une information de Madame Lyonnet pour l'association ABRI'TOIT en recherche de logement pour une famille Moldave en juillet. Pour plus d'infos vous pouvez contacter Madame Lyonnet ou la mairie.

. Quelques points à régler : Des branches incrustées dans la tour du château, une palette laissée en place devant la statue « Emergence », un stockage de grillages et branchages dans Les Côtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.